

chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel de la République Togolaise.

Fait à Lomé, le 08 janvier 2013

Le président de la République
Faure Essozimna GNASSINGBE

Le Premier ministre
Kwessi Séléagodji AHOOMEY-ZUNU

Le ministre de l'Economie et des Finances
Adji Otèth AYASSOR

Le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
Octave Nicoué K. BROOHM

**DECRET N°2013-003/PR DU 24 JANVIER 2013
RELEVANT LE MINISTRE DES MINES ET DE
L'ENERGIE DE SES FONCTIONS**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu la Constitution de la 4^e République togolaise, notamment en son article 66 ;

Vu le décret n° 2012-051/PR du 19 juillet 2012 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le décret n°2012-056/PR du 31 juillet 2012 portant composition du gouvernement modifié par le décret n° 2012-060/PR du 24 août 2012

DECRETE :

Article premier : Monsieur **BAGBIEGUE Taïrou**, ministre des Mines et de l'Energie, est relevé de ses fonctions.

L'intéressé est appelé à d'autres fonctions.

Art. 2 : Sont abrogées, toutes les dispositions antérieures contraires au présent décret qui sera publié au Journal Officiel de la République Togolaise.

Fait à Lomé, le 24 janvier 2013

Le président de la République
Faure Essozimna GNASSINGBE

**DECRET N° 2013-004/ PR DU 31 JANVIER 2013
PORTANT NOMINATION**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu la Constitution de la 4^e République togolaise ;

Vu le décret n° 2009- 221 / PR du 19 octobre 2009 portant organisation des services de la présidence de la République et le décret n° 2012- 0322 /PR du 06 décembre 2012 qui l'a modifié ;

DECRETE :

Article premier : Madame **Mémounatou IBRAHIMA**, précédemment ministre des Affaires sociales, est nommée conseiller du président de la République en charge des questions de genre avec rang de ministre.

Art. 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel de la République Togolaise.

Fait à Lomé, le 31 janvier 2013

Le président de la République
Faure Essozimna GNASSINGBE

ARRETES :

**ARRETE N° 0005/MFPRA DU 03 JANVIER 2013
PORTANT NOMINATION DES MEMBRES DU
SECRETARIAT TECHNIQUE DU COMITE POUR
LA SIMPLIFICATION DES PROCEDURES
ET FORMALITES ADMINISTRATIVES**

**LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA
REFORME ADMINISTRATIVE**

Vu l'ordonnance n°01 du 04 janvier 1968, portant statut général des fonctionnaires de la République togolaise ;

Vu le décret n°67-22 du 26 janvier 1967 définissant les compétences ministérielles en matière de recrutement, d'administration et de gestion des diverses catégories de personnel ;

Vu le décret n°69 -113 du 28 mai 1969 portant modalités communes d'application du Statut général de la Fonction publique ;

Vu le décret n°2011- 178/PR du 07 décembre 2011 fixant les principes généraux d'organisation des départements ministériels ;

Vu le décret n°2012 -004/PR du 29 février 2012 relatif aux attributions des ministres d'Etat et ministres ;

Vu le décret n°2012 -006/PR du 07 mars 2012 portant organisation des départements ministériels ;

Vu le décret n°2012 -051 /PR du 19 juillet 2012 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le décret n°2012 -056/PR du 31 juillet 2012 portant composition du gouvernement ;

Vu le décret n°2012 -268/PR du 07 novembre 2012 instituant le comité pour la simplification des procédures et formalités administratives ;

Vu l'arrêté n°3880/MFPRA du 20 décembre 2012 portant nomination des membres du comité pour la simplification des procédures et formalités administratives ;